

Accord relatif à la Banque de développement des Caraïbes

AU COURS d'une cérémonie officielle tenue le 18 octobre 1969 à Kingston, en Jamaïque, des représentants des pays des Antilles du Commonwealth ont signé, avec les délégués de la Grande-Bretagne et du Canada, l'Accord établissant la Banque de développement des Caraïbes. Le sénateur Paul Martin, qui a signé l'accord en qualité de plénipotentiaire du Canada, était le chef de la délégation canadienne qui comprenait le haut commissaire du Canada et un représentant de l'Agence canadienne de développement international à Ottawa. Des observateurs des États-Unis d'Amérique, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Commission économique pour l'Amérique latine étaient également présents à la cérémonie.

La Banque, dont le capital s'établit à 50 millions de dollars américains, compte les membres régionaux suivants : Antigua, Bahamas, Barbade, Honduras britannique, îles Vierges britanniques, îles Cayman, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Montserrat, St. Kitts-Nevis-Anguilla, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Trinité et Tobago, et les îles Turks et Caicos; les membres non-régionaux sont la Grande-Bretagne et le Canada.



Le sénateur Paul Martin signe pour le Canada la charte de la Banque de développement des Caraïbes; deux fonctionnaires du secrétariat assistent à la signature.

La
par l'in
au titre
de prêt
special
engager
d'être r
l'AID a
Charte
conditi
possibl
Étude
L'élan
avait p
effectue
Canada
l'ensem
entre a
Antilles
en accè
dévelop
culier
l'ensem
l'appui
invité l
un exar
L'étude
à la B
discuss
1967 e
en prin
A
points
A la fi
l'Accor
au débu
L'
« Cont
memb
gration
culière